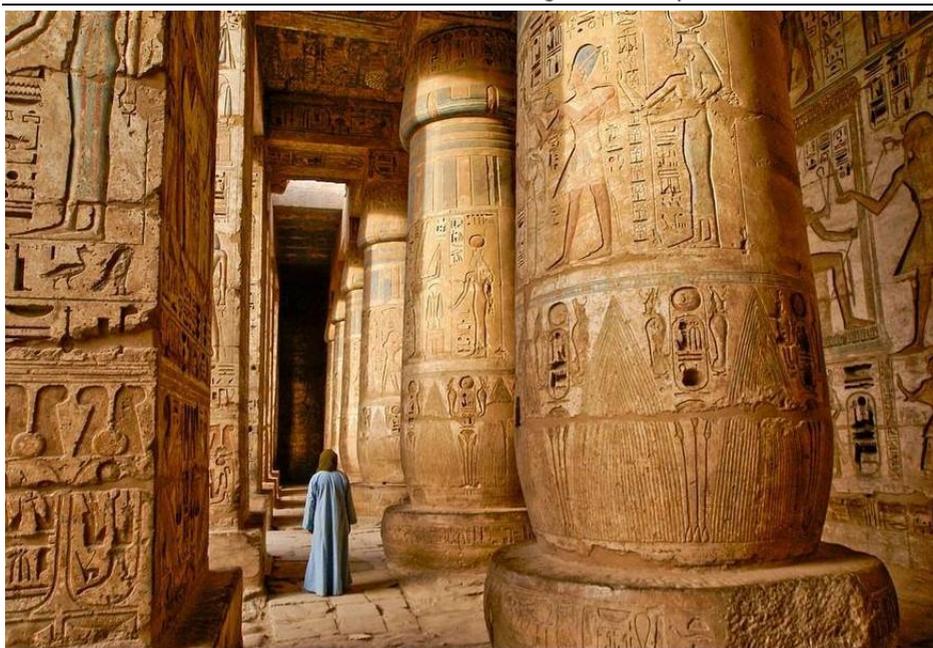


VOYAGE LECTEUR EXCLUSIF  
**génération**s  
generations-plus.ch



Les trésors du Nil en dahabieh privée

du vendredi 10 au mardi 21 mars 2023



---

**AU TIGRE VANILLÉ**

CREATION DE VOYAGES



## VOTRE VOYAGE

---

La découverte de l'Égypte représente toujours la consécration d'un rêve : percer les mystères des tombes de la vallée des Rois, approcher les gens durant leurs activités quotidiennes...

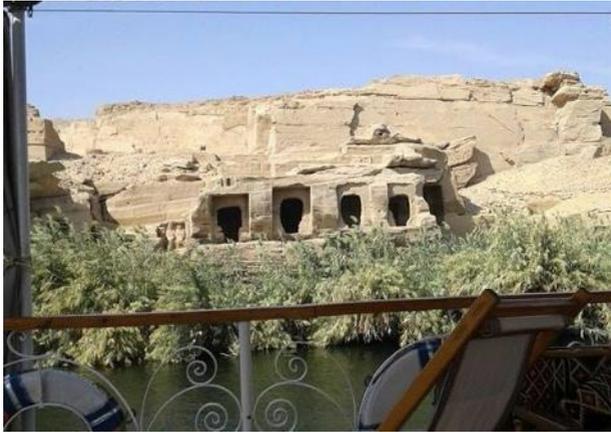
Pays grandiose, son fleuve, ses déserts, ses monuments et ses cités modernes sont sans équivalent. En effet, aucune autre nation ne possède autant de vestiges d'un passé aussi lointain, qu'il s'agisse de pyramides, des textes hiéroglyphiques ou des symboles d'une théologie complexe.



Ce voyage de 12 jours est une excellente initiation à l'égyptologie avec un accompagnement culturel de qualité.

Ce sera aussi l'occasion de faire une croisière intime sur une embarcation traditionnelle privatisée pour votre groupe. C'est sur une dahabieh, embarcation millénaire, que nous vous invitons à une croisière unique. Vous pourrez vous extasier devant tant de beauté. Expérimenter ainsi les charmes de la lenteur devient un privilège rare.

Les nuits sont si paisibles que seul un léger clapotis ou le chant d'un oiseau peuvent troubler.



Confortablement installés, vous contemplez les splendeurs du paysage qui défilent très lentement. Les berges vous offrent le spectacle inoubliable de cette civilisation fluviale, immémoriale et intemporelle.



Observez les enfants courant dans les palmeraies et les pêcheurs qui jettent leurs filets. Les paysans, les ânes et les buffles s'activent dans les champs. Les femmes lavent le linge et les dromadaires solennels paressent au soleil.

## LES MOMENTS FORTS DU VOYAGE

---

- La découverte des sites majeurs de la Haute Egypte, dont l'incroyable tombeau de Nefertari
- Croisière sur le Nil de 4 nuits à bord d'une embarcation confortable et découverte des sites antiques les plus célèbres de la Haute-Egypte
- Un guidage par un guide francophone égyptologue passionné
- Un vol en montgolfière au lever du soleil sur l'ancienne Thèbes
- Des hébergements confortables, soigneusement sélectionnés
- Un repas chez l'habitant dans une famille nubienne
- Un son et lumière au temple de Philae
- Un groupe de 14 participants maximum pour une découverte optimale

### Taille du groupe

Petit groupe entre 12 et 14 participants



## VOTRE DAHABIEH : NAEMA EL KHEIR

---

Très élégants bateaux, les dahabieh furent conçues à la fin du 19<sup>e</sup> pour le plaisir de pachas, négociants ou archéologues.



Aujourd'hui, amoureusement restaurés, réhabilités ou reconstruits avec le bénéfice d'équipements modernes, ces petits bâtiments reprennent doucement leurs légendaires navigations sur le Nil. L'enchantement est là... Le Nil, ses temples, ses fellahs et ses couleurs font le reste.



Vous naviguerez à bord de la Dahabieh « Naema el Kheir » qui a été rénovée et peut accueillir 16 personnes à bord – toutes les cabines comportent une salle de bain privée.



Avec son carré de divans et coussins, le pont à demi ombragé offre intimité, relaxation et lieu d'échange avec l'équipage.



A terre, les visites sur sites sont faites avec votre guide francophone.

## VOTRE GUIDE

---

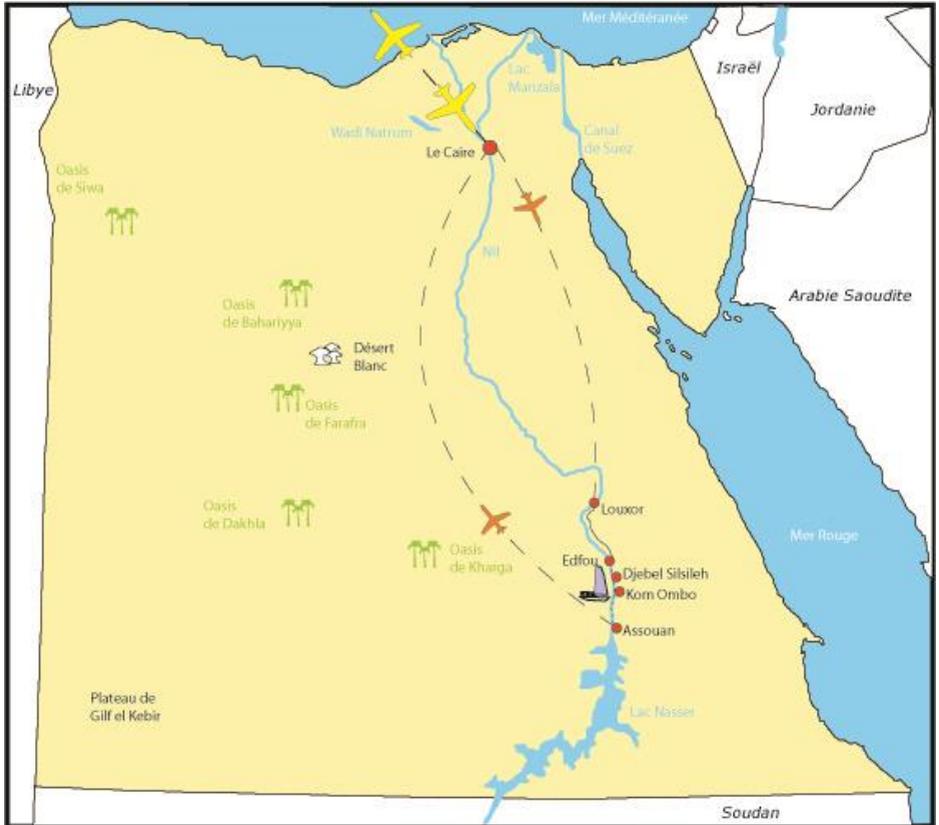
Nous vous proposons un accompagnement culturel de grande qualité avec **Hossam Zaki**, un Cairete férù d'égyptologie qui vous fera découvrir les temples, tombeaux et autres merveilles de l'Égypte antique d'une manière passionnante.

Passionné par son pays et sa civilisation, titulaire du diplôme des études d'égyptologie de l'université du Caire, Hossam saura vous transmettre sa passion et ses connaissances.

Travaillant dans le tourisme depuis plus de 40 ans, Hossam vous fera découvrir au travers de récits et anecdotes les plus beaux trésors de l'Égypte.



## CARTE



## JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
<b>1</b>	vendredi 10.03.23	Genève - le Caire	vol	Méridien airport hotel	D
<b>2</b>	samedi 11.03.23	Le Caire - Louxor	vol	Steigenberger Luxor	BLD
<b>3</b>	dimanche 12.03.23	Louxor		Steigenberger Luxor	BLD
<b>4</b>	lundi 13.03.23	Louxor - Sur le Nil	Dahabieh	Nuit à bord	BLD
<b>5</b>	mardi 14.03.23	Sur le Nil	Dahabieh	Nuit à bord	BLD
<b>6</b>	mercredi 15.03.23	Sur le Nil	Dahabieh	Nuit à bord	BLD
<b>7</b>	jeudi 16.03.23	Sur le Nil	Dahabieh	Nuit à bord	BLD
<b>8</b>	vendredi 17.03.23	Sur le Nil - Assouan		Citymax Aswan	BLD
<b>9</b>	samedi 18.03.23	Assouan		Citymax Aswan	BLD
<b>10</b>	dimanche 19.03.23	Assouan - Le Caire	vol	Conrad Cairo	BLD
<b>11</b>	lundi 20.03.23	Le Caire		Conrad Cairo	BLD
<b>12</b>	mardi 21.03.23	Le Caire - Genève	vol		B

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

## Plan des déplacements

Date	Transport	Classe	Destination	Horaire
vendredi 10.03.23	Egyptair MS 772	Eco	Genève Le Caire	14h05 19h00
samedi 11.03.23	Air Cairo SM 021	Eco	Le Caire Luxor	09h30 11h05
dimanche 19.03.23	Egyptair MS 083	Eco	Aswan Le Caire	08h20 09h45
mardi 21.03.23	Egyptair MS 771	Eco	Le Caire Genève	09h35 13h05



## PROGRAMME DETAILLE

---

### **Jour 1 : vendredi 10 mars 2023**

#### **Genève - le Caire**

Dans l'après-midi, rendez-vous à l'aéroport de Genève pour prendre votre vol pour le Caire. A votre arrivée dans la capitale égyptienne, accueil par notre représentant, formalités d'entrée et escorte jusqu'à votre hôtel.

Vous passerez la nuit à l'hôtel Le Méridien Cairo Airport, situé dans le terminal 3 de l'aéroport.

Il propose des chambres lumineuses et calmes, décorées avec goût et offrant une vue imprenable les pistes.



Nuit à l'hôtel Le Méridien Cairo Airport.

### **Jour 2 : samedi 11 mars 2023**

#### **Le Caire - Louxor**

Tôt le matin, check in pour le vol à destination de Louxor. A votre arrivée, rencontre avec votre guide francophone égyptologue et début de vos découvertes de Louxor.

A Karnak, vous découvrirez le plus vaste complexe culturel de la civilisation égyptienne, véritable cité religieuse isolée du monde profane par une enceinte de briques crues dont l'ondulation évoquait les flots de l'océan primordial.



Ne manquez pas de déambuler dans la partie la plus spectaculaire du temple d'Amon, la salle hypostyle, œuvre de Séthi I<sup>e</sup> et de son fils Ramsès II, qui avec ses 134 colonnes gigantesques ramène l'être humain à ses justes proportions.

Nous vous invitons également à découvrir un lieu confidentiel, le musée en plein air, où sont exposés de magnifiques monuments retrouvés démantelés et remontés depuis plus de 30 ans avec patience et respect. Vous admirerez notamment la chapelle Blanche de Sésostri I<sup>er</sup>, l'une des plus anciennes réalisations de Karnak. Son élégance, sa blancheur et la finesse de ses bas-reliefs révèlent un art qui avait atteint des sommets.

L'après-midi, vous visiterez l'élégant temple de Louxor, conçu par Aménophis III et enrichi par Ramsès II.



Le « harem d'Amon », qui se dresse aujourd'hui au cœur de la ville, ne servait qu'une fois l'an, lors de la fête de l'Opet.

Vous descendrez à l'hôtel Steigenberger Ashti.



Idéalement situé sur les berges du Nil, cet établissement propose 284 chambres confortables et lumineuses.



Vous pouvez vous attendre à un dépaysement gastronomique dans un des 3 restaurants de l'hôtel ou vous détendre dans un des deux piscines extérieures chauffées en hiver.



Nuit à l'hôtel Steigenberger Ashti.

### **Jour 3 : dimanche 12 mars 2023**

#### **Louxor**

Aux aurores, départ pour un vol en montgolfière de 40 minutes environ. Au lever du soleil, vous aurez l'occasion de découvrir l'ancienne Thèbes vue du ciel. Une expérience inoubliable...



Vous prendrez ensuite votre petit déjeuner dans une ferme. Rencontre avec le propriétaire des lieux et échanges sur le quotidien d'un agriculteur.

Vous prendrez ensuite la route vers les plus beaux sites de la rive ouest, la rive des morts.

Petit passage devant les colosses de Memnon. Seuls vestiges du temple funéraire d'Aménophis III, ils ornaient l'entrée du premier pylône.



Des fouilles sont actuellement menées pour mieux comprendre l'architecture et le plan de ce sanctuaire gigantesque dédié à la gloire du pharaon et à Amon.

Dans la vallée des Rois, nous vous proposons de découvrir uniquement deux tombes.



Celle de Toutankhamon, une petite tombe inviolée découverte en 1922 par Carter, qui recelait un fabuleux trésor, aujourd'hui exposé au musée du Caire.

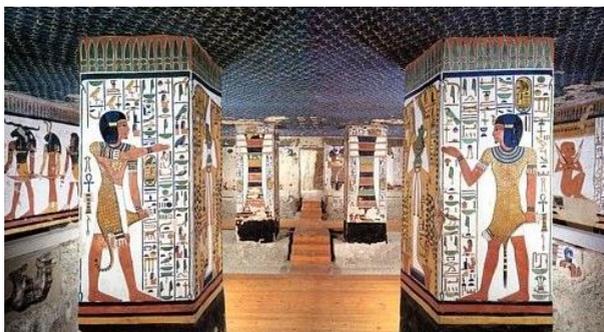
Et celle superbe de Sethi 1<sup>er</sup>, la plus grande et la plus belle de la vallée des Rois, qui est à nouveau ouverte au public. Découverte par l'archéologue italien Belzoni en 1817, elle est longue de 137 mètres et comporte 10 chambres et 7 couloirs.

A Deir el Bahari, vous admirerez le temple funéraire d'Hatshepsout, édifice unique dans l'architecture égyptienne. Au pied d'une haute falaise, Sennemout conçut un splendide sanctuaire creusé dans la montagne à trois terrasses superposées dédié à Amon, avec des chapelles consacrées à Hathor et Anubis.



Ne manquez pas de découvrir les scènes relatant la fameuse expédition au pays de Pount, d'où provient notamment l'encens indispensable au culte des dieux. Le succès de cette expédition permit certainement à Hatshepsout d'asseoir son pouvoir en tant que pharaon, alors qu'en tant qu'épouse du défunt Thoutmosis II, elle n'était que régente du jeune Thoutmosis III, trop jeune pour régner.

Dans la vallée des Reines, vous découvrirez la plus belle tombe de toute l'Égypte, celle de Néfertari, qui est à nouveau ouverte au public. Elle est ornée de près de 520 m<sup>2</sup> de décorations pariétales, où figurent les divinités du panthéon égyptien et la reine saisie dans toute sa féminité.



A Medinet Habou, vous visiterez le splendide temple funéraire de Ramsès III, exemple le plus parfait des « demeures de millions d'années » de la dynastie ramesside. Il comporte encore de nombreux décors peints.



Nuit à l'hôtel Steigenberger Ashti.

#### **Jour 4 : lundi 13 mars 2023**

##### **Louxor - Sur le Nil**

Dans la matinée, vous quitterez Louxor par la route pour rejoindre Esna. Esna, l'ancienne Latopolis, est aujourd'hui une petite ville de province paisible.

Vous y visiterez le temple dédié à Khnoum, le dieu à tête de bélier, célébré pour contrôler les crues du Nil et avoir créé l'humanité avec son tour de potier, et à son épouse Neith, déesse de la guerre et de la chasse, mère de Sobek.

Pour y parvenir, vous traverserez le souk, coloré et plein de mille senteurs.



Ce temple en grès rouge fut bâti à l'époque ptolémaïque, entre le 2<sup>e</sup> siècle av. J.C. et le 2<sup>e</sup> siècle ap., sur un temple beaucoup plus ancien du Nouvel Empire. Il fut redécouvert par Champollion en 1828. Il servait alors d'entrepôt de coton. Aujourd'hui encore en partie enterré, seule la salle hypostyle, qui comporte 24 colonnes soutenant le toit encore intact, a survécu au temps.

Embarquement sur votre dahabieh qui se trouve déjà après l'écluse.

Début de la navigation dans l'après-midi.

Le soir, dîner sous les étoiles...



Nuit à bord.

## **Jour 5 : mardi 14 mars 2023**

### **Sur le Nil**

Le matin, vous vous rendrez sur le site d'El Kab, à pied ou à dos d'âne. El Kab fut la 1<sup>e</sup> capitale de l'Égypte, connue sous le nom de Nekheb, là où fut découverte la palette de Narmer.

En ce lieu très peu fréquenté, vous découvrirez les impressionnantes murailles en brique crue qui entouraient le sanctuaire le plus sacré de Haute-Égypte, celui dédié à la déesse-vautour protectrice du Sud, Nekhbet.

Dans la montagne toute proche, vous pourrez pénétrer dans quatre magnifiques tombes du Nouvel Empire.



Une belle promenade à travers les champs et un petit village de pêcheurs vous y mènera.



Poursuite de la navigation jusqu'à Edfou.

A Edfou, vous découvrirez le temple le mieux préservé de toute la vallée du Nil, dédié au dieu du ciel à tête de faucon Horus. Edifié à partir de 237 av JC, il est aussi le plus grand sanctuaire construit à l'époque ptolémaïque, dans une rigueur architecturale des plus classiques.



Ses bas-reliefs et inscriptions intérieurs et extérieurs ont livré une foule de renseignements sur le culte, la liturgie, les nomes et les cérémonies. En particulier, celle de la «bonne rencontre», lorsque la déesse Hathor, épouse d'Horus, quittait son temple de Dendera pour aller rejoindre son époux à Edfou.

Vous naviguerez encore un peu pour accoster sur l'île de Farenza. Vous pourrez vous baigner dans les eaux rafraîchissantes du Nil, naviguer sur le fleuve avec la petite felouque attachée à la dahabieh ou marcher au milieu des bananiers.

Nuit à bord.

## **Jour 6 : mercredi 15 mars 2023**

### **Sur le Nil**

Le matin, visite du Djebel Silsileh.

Le Djebel Silsileh est un site archéologique majeur qui s'étend sur les deux rives du Nil. Des graffiti dans la pierre et un cimetière prédynastique témoignent de l'occupation du site depuis la préhistoire.

C'est ici que le fleuve est le plus étroit, flanqué de chaque côté de majestueuses collines de grès.



Le Djebel Silsileh fut la plus importante carrière de l'Égypte antique. Hormis le temple de Philae, tous les matériaux de construction des temples de Haute-Égypte proviennent de cette carrière, du temple de Denderah à celui de Kom Ombo, en passant par la nécropole thébaine.

Vous y découvrirez le spéos du pharaon Horemheb, temple entièrement creusé dans la roche et dédié notamment à Amon, les chapelles de Séthi I, Ramsès II, Mérenptah, Ramsès V, Sheshonq I et de Ramsès III, qui abritent des stèles, les cénotaphes de hauts fonctionnaires, dont celui de l'administrateur Sènènmout et du grand prêtre d'Amon Hapouseneb, des sculptures inachevées et le port jadis utilisé pour le chargement des pierres.

Après une petite pause dans un café local, vous marcherez vers un pâturage bucolique, où vous prendrez le déjeuner et vous baignerez avant de pour rejoindre votre dahabieh.

Poursuite de la navigation jusqu'au soir.



Nuit à bord.

## **Jour 7 : jeudi 16 mars 2023** **Sur le Nil**

Le matin, visite du temple de Kom Ombo.

Au sommet d'une éminence dominant une boucle du Nil, surgissant soudain d'une luxuriante végétation, vous découvrirez le temple de Kom Ombo. Cette élégante réalisation ptolémaïque, dédiée aux divinités Horus le dieu-faucon et Sobek le dieu crocodile, a remplacé, comme à Dendera et à Edfou, un ancien sanctuaire de proportions moindres de l'époque de Thoutmosis III.



Vous admirerez des reliefs aux couleurs miraculeusement intactes et une scène rare, une liste d'instruments de chirurgie. Dans une chapelle attenante, vous pourrez voir des momies de crocodiles.

Après la visite, poursuite de la navigation vers une belle plage de sable fin où vous pourrez vous rafraîchir dans le Nil.

Nuit à bord.

## **Jour 8 : vendredi 17 mars 2023**

### **Sur le Nil - Assouan**

Après le petit déjeuner pris à bord, débarquement et départ pour la visite d'Assouan et des îles.



A bord d'un petit bateau, vous rejoindrez l'île d'Algikia. C'est en effet là que fut intégralement déplacé le site de Philae au moment de la construction «pharaonique» du haut barrage, pour le sauver des eaux.



Vous y découvrirez ce qui fut la principale attraction de la ville antique de Philae, un magnifique temple consacré à Isis, dont la construction fut entreprise par l'un des derniers pharaons égyptiens, Nectanébo I<sup>er</sup>, et terminée par les Romains. La légende veut que ce soit là que la déesse rendit la vie à son époux bien-aimé Osiris et que, s'unissant à lui, elle conçut leur fils Horus.

Outre le temple d'Isis, l'île abrite aussi un *mammisi* (petite chapelle qui servait aux représentations des mystères de la naissance divine), une chapelle d'Hathor, deux nilomètres, un temple d'Horus et des constructions romaines tel l'élégant kiosque de Trajan.

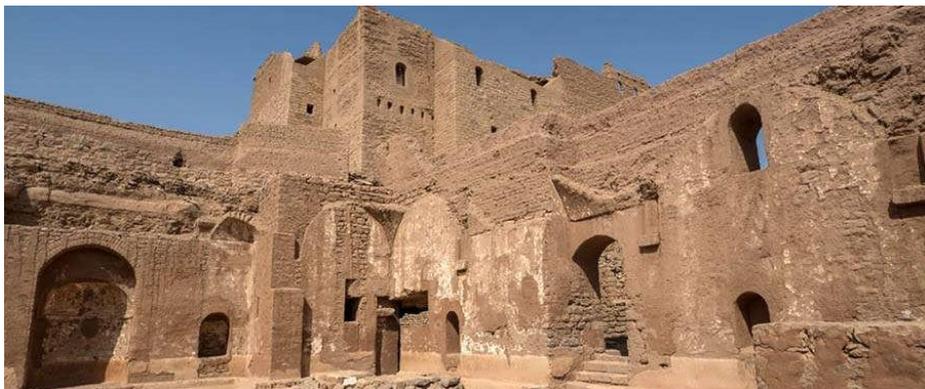
En soirée, vous serez conviés à un superbe spectacle «sons et lumières» au temple de Philae.

Nuit à l'hôtel City Max Aswan

## **Jour 9 : samedi 18 mars 2023**

### **Assouan**

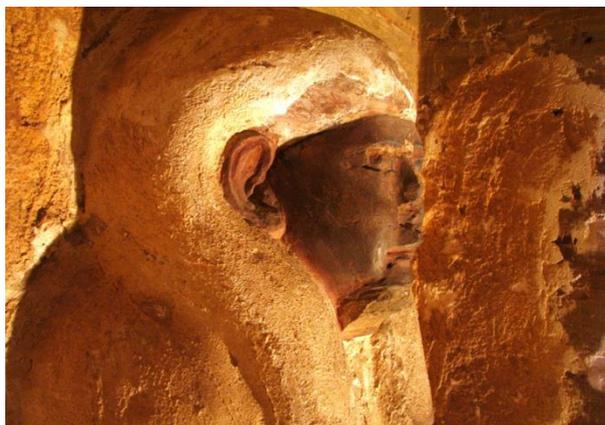
Continuation des visites d'Assouan. Situé sur la rive ouest, dans le désert, le monastère de Saint-Siméon est l'un des plus importants monuments de l'époque chrétienne et l'un des plus grands monastères d'Égypte.



Fondé au 8<sup>e</sup> siècle, il se présente comme une construction fortifiée, entourée d'un puissant mur. À l'intérieur se dresse l'église à trois nefs, qui abritait des fresques de Jésus-Christ et des saints. Les autres corps de bâtiments comportent des cellules, des cuisines, magasins, écuries, pressoir à olives et autres installations domestiques.

Le monastère fut vraisemblablement abandonné au 13<sup>e</sup> siècle.

Vous poursuivrez vers les tombeaux des princes d'Eléphantine, qui furent les gouverneurs "gardiens de la Porte du Sud". Creusés dans la roche, ces sépultures remontent à l'Ancien Empire.



Vous vous rendez ensuite sur l'île de Heisa, une des deux seules îles nubiennes à avoir survécu après la construction du haut barrage d'Assouan.

Ce sera l'occasion de vous promener dans les ruelles d'un petit village nubien et d'échanger avec les différentes tribus lors d'un déjeuner tardif chez l'habitant.



Nuit à l'hôtel City Max Aswan

## **Jour 10 : dimanche 19 mars 2023** **Assouan - Le Caire**

Le matin, départ en avion pour le Caire. A votre arrivée, visite de la ville.

Vous débuterez cette journée par la visite musée égyptien du *Caire*.

Ce temple de l'archéologie égyptienne fut inauguré en 1902, sur le place Tahrir, au cœur de ce qui apparaissait alors comme la partie moderne de la ville. Quelques 120'000 trouvailles évoquant 25 siècles de civilisation sont aujourd'hui exposées sur deux étages.



Dans la salle 3, vous admirerez les pièces les plus précieuses du trésor de Tou-tankhamon, dont le célèbre masque, exhumés de sa sépulture de la vallée de Rois à Louxor par l'archéologue britannique Howard Carter dans les années 20.



La totalité des 5000 pièces seront présentées au Grand *Musée* égyptien du *Caire* qui sera situé sur le plateau de Giza.

Vous y découvrirez également la collection de certaines tombes remarquables, notamment de la tombe de Youya et Thouya, des personnes très influentes de la XVIIIe dynastie. Ils sont parmi les rares "privilégiés" à avoir été enterrés dans la Vallée des Rois, nécropole réservée aux souverains.

*Le Grand Musée égyptien, situé sur le plateau de Gizeh, près du Caire, qui sera le plus grand musée archéologique du monde devrait ouvrir ses portes prochainement, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.*

Ensuite, vous vous rendrez le long de la rue el Muezz, vous découvrirez un chemin parsemé de merveilles architecturales et un quartier plein de vie.



Dans un dédale de ruelles ombragées par des tentures, on y trouve aujourd'hui des souvenirs destinés aux touristes. Pourtant, d'anciens lieux témoignent du passé intense de l'endroit. Anciens caravansérails, fenêtres avec leurs moucharabieh, portes massives en pierre sculptée, se découvrent au détour des boutiques. Dans une autre partie vous découvrirez des articles plus traditionnels : lampes ouvragées, objets en verre soufflés, bijoux, plateaux...



Le quartier des artisans se trouve un peu plus loin. Il abrite encore les fabricants de tentes autrefois destinées aux bédouins nomades, les couturiers réalisant des patchworks magnifiques, les travailleurs sur cuivre, argent, or...

Vous passerez la nuit à l'hôtel Conrad Cairo.



Situé au bord du Nil, cet hôtel est une oasis de sérénité au milieu d'une ville vibrante et dispose de 617 chambres confortables et une piscine.



Nuit à l'hôtel Conrad Cairo.

## **Jour 11 : lundi 20 mars 2023**

### **Le Caire**

Un voyage en Egypte ne serait complet sans la visite des pyramides.

Vous débuterez par le site de Sakkara.

Sakkara est, avec Gizeh, l'une des deux nécropoles de Memphis, l'ancienne capitale pharaonique. Elle est la plus vaste d'Égypte. Des monuments de toutes les époques s'étalent sur plusieurs kilomètres et font aujourd'hui encore l'objet de fouilles archéologiques riches en découvertes.



Vous y admirerez notamment le complexe funéraire de Djoser, connu pour sa pyramide à degrés, édifié par l'architecte Imhotep, vers 2600 av. J.C. Il est convenu de dire qu'il s'agit là du premier édifice en pierre que l'Égypte connut.

Vous pourrez aussi pénétrer dans la pyramide d'Ounas, dernier pharaon de la 5<sup>e</sup> dynastie, où vous découvrirez les Textes des Pyramides

Vous visiterez également le Sérapeum, la nécropole des taureaux sacrés d'Apis.



A Gizeh, vous découvrirez la trilogie la plus célèbre du monde : les incontournables pyramides de Khéops, Khéphren et Mykérinos. Avec le sphinx, elles forment le symbole de l'Égypte. (Visite extérieure uniquement)



Retour à votre hôtel en fin de journée.

Nuit à l'hôtel Conrad Cairo.

## **Jour 12 : mardi 21 mars 2023**

### **Le Caire - Genève**

Transfert à l'aéroport pour prendre votre vol à destination de Genève. Arrivée sur les bords du Léman en début d'après-midi.

## PRIX ET PRESTATIONS

---

### Prix par personne, abonné

**CHF 6'200.-**

Supplément non abonné

CHF 150.-

Supplément logement en chambre individuelle

CHF 500.-

Supplément cabine individuelle : sur demande et sous réserve de disponibilité

*Sur la base de 12 personnes minimum et 14 maximum.*

### Prestations incluses

- Les vols Genève - Le Caire – Louxor et Assouan — Le Caire – Genève en classe économique sur Egyptair et Air Cairo
- Le logement dans les hôtels mentionnés ou similaires en chambre double
  - Le Caire : Méridien Cairo airport - standard
  - Louxor : Steigenberger Asti – vue Nil
  - Assouan : City max Aswan - chambres supérieure, vue partielle sur le Nil
  - Le Caire : The Conrad – chambre classique rénovée
- La croisière de 5 jours / 4 nuits à bord de la Dahabieh
- La pension complète durant tout le voyage
- Tous les transferts
- Les services d'un guide francophone durant tout le voyage
- Les frais d'entrées sur les sites
- Les frais de visa
- Les pourboires à l'exception de celui de votre guide et celui du personnel du bateau
- Une documentation de voyage

## Non compris

- Les éventuels tests PCR
- Les boissons alcoolisées, jus de fruits frais
- Le pourboire de votre guide et du personnel du bateau (nous vous recommandons de verser l'équivalent de CHF 50.- par personne pour le guide et CHF 60.- par personne pour le personnel du bateau)
- Les dépenses personnelles
- L'assurance annulation/assistance obligatoire
- La majoration de 3% en cas de paiement par carte de crédit



## CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

### Préambule – Information relative à nos offres

Si vous n'avez jamais fait l'expérience de voyager avec Au Tigre Vanillé, sachez que notre approche est singulière. Notre point de départ : vous, vos attentes, vos centres d'intérêts, vos goûts ... A partir de là, nous établissons une proposition de voyage personnalisée.

Chez nous, il n'y a ni catalogue ni voyages standardisés. Au contraire, nos spécialistes s'investissent dans votre projet pour vous proposer un voyage unique.

Chaque offre nécessitant un travail conséquent d'analyse, de conception et de recherche des disponibilités (guides, vols, hôtels, excursions...), à partir de la troisième offre, nous vous demandons un acompte de 500.- CHF par personne.

Bien sûr, si le voyage se concrétise, cette somme sera déduite du montant total du voyage. Mais si le voyage ne se réalisait pas, le montant n'est pas remboursable et couvrira le travail effectué.

### 1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquiescement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait

mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique ([www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

### 2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

### 3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 ATV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

### 4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV. ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

### 5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, ATV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si ATV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, ATV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

## 6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera

de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

## 7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avisera au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

## 8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains

manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42

Case Postale

8038 Zurich

T +41 44 485 45 35

info@ombudsman-touristik.ch

www.ombudsman-touristik.ch

## 9. Responsabilité d'ATV et exceptions

9.1 ATV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 ATV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;
- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;
- à un cas de force majeure ou à un événement que ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels ATV ne pouvait rien.

ATV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

## 10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

## 11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012  
et révisée en mars 2020.

8, rue de Rive  
CH - 1204 Genève

---

**AU TIGRE VANILLÉ Sàrl**

---

## PROTECTION DES DONNÉES

### 1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

### 2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

### 3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

### 4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

### 5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

### 6. Vos droits

#### 6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

#### 6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informerons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

#### 6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

#### 6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

#### 6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

#### 6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

#### 6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

**DPO**  
**Au Tigre Vanillé Sàrl**  
**8 rue de Rive**  
**CH-1204 Genève, Suisse**  
Email : [dpo@vanillatiger.ch](mailto:dpo@vanillatiger.ch)

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

---

**AU TIGRE VANILLÉ Sàrl**

---

8, rue de Rive  
CH - 1204 Genève